

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT du RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

On numérote : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Lyon, 23 juillet 1845.

Nous avons demandé compte à l'opposition constitutionnelle de sa réserve sur la question des prérogatives du parlement; nous lui avons rappelé qu'à l'époque de la coalition elle s'était proposé de rétablir l'équilibre entre les pouvoirs constitutionnels. Nous pensons bien qu'elle s'expliquera catégoriquement sur ce point. Depuis 1839, la couronne a ajouté encore à ses empiétements; pourquoi en 1845 se montrerait-on plus complaisant pour elle qu'avant ces nouvelles déviations?

L'opposition constitutionnelle doit vouloir le retrait de toute prétention illégale; elle doit aussi vouloir maintenir les droits respectifs des corps politiques. Si ces droits, comme elle l'a antérieurement reconnu, ont été lésés, son devoir est de leur rendre leur puissance et d'en déterminer exactement les limites. Nous savons bien que la tactique de l'opposition ne répond pas toujours à ses opinions, qu'elle ne marche pas avec esprit de suite, et qu'elle abandonne parfois certaines questions de droit constitutionnel qu'elle considère comme délicates et scabreuses. Cet abandon la déconsidère; de là le reproche qu'on lui adresse de s'amoindrir pour servir de petites ambitions.

Puisque nous sommes appelés à demander à la gauche constitutionnelle des explications, faisons-le largement. Depuis long-temps, selon nous, elle est dupe ou complice de M. Thiers; depuis long-temps on soupçonne M. Thiers d'avoir des connivences secrètes avec le château. On le considère comme un levier qu'on fait mouvoir dans des circonstances déterminées pour la paralysier ou l'absorber. Toujours est-il qu'il l'a plus d'une fois compromise; nous n'en voulons pour preuves que le vote des fonds secrets en 1840 et la question de régence. Après la mort du duc d'Orléans, la gauche constitutionnelle avait une grande puissance: le trône venait de perdre son plus solide étai, l'opinion publique était inquiète et agitée, le ministère ne savait que devenir, l'opposition pouvait exiger son renvoi et faire des conditions à la couronne. Mal conseillée par M. Thiers, elle a fait de la régence une question à part de la question ministérielle; elle a laissé à M. Guizot le temps de se consolider et de s'assurer une majorité que nous subissons encore.

Dans l'affaire des fortifications, peu s'en est fallu que M. Thiers ne déterminât la gauche à accepter la loi sur l'armement, et s'il n'y est pas parvenu, ce n'est pas faute de l'avoir tenté. Ainsi, dans les graves questions, M. Thiers se livre sans réserve à la politique du château. Il combat dans les questions de détail pour reprendre la direction des affaires.

La gauche constitutionnelle devait absorber le tiers-parti ou le répudier; elle ne l'a pas fait, et elle ne peut plus se mouvoir sans qu'on l'accuse de subir les inspirations de M. Thiers. Mais M. Thiers s'inspire, dans les cas graves, de la pensée du règne; alors que devient la pensée de l'opposition? Elle est donc subordonnée indirectement à la politique gouvernementale qu'elle combat depuis tant d'années. Ne voit-elle donc pas ce que tout le monde voit, qu'on triomphe de ses faiblesses, qu'on se rit de ses espérances, et qu'on

la trompe pour la dépopulariser? L'habileté n'est pas son fait, nous le savons; cependant nous voudrions bien qu'elle se montrât à l'avénir un peu moins soumise aux avis de M. Thiers et un peu plus clairvoyante. Au lieu de converger vers le banc ministériel, qu'elle converge vers l'extrême gauche; au lieu de tendre la main à M. Thiers, qu'elle la tende à M. Dupont (de l'Eure): elle verra sa prépondérance s'établir nettement. La tactique a servi les habiles de l'opposition, elle leur a ouvert les portes des ministères, elle n'a pas servi les opinions constitutionnelles.

La cour, comme on sait, accepte volontiers les hommes, quels qu'ils soient, quand ils ne revendiquent pas les principes qu'ils ont professés. Que vous ayez été saint-simonien, carliste ou républicain, peu lui importe si vous abandonnez vos opinions pour les siennes. Dès que vous avez ôté votre vieille défroque pour endosser sa livrée, elle vous tient pour sien et vous fait bonne mine. Si vous réclamez la moindre concession, vous n'êtes plus qu'un brouillon, qu'un esprit mal fait; votre incapacité est notoire, et on ne peut trop vous redouter. L'opposition aurait dû s'apercevoir depuis long-temps que, sur le terrain des personnes, elle serait toujours impuissante, et que toute sa force résidait dans les principes. Qu'elle laisse donc une bonne fois de côté les questions de ministère.

Dans sa circulaire électorale, elle s'occupe de deux choses principales, à savoir: les actes déplorables du ministère du 29 octobre, et les moyens que les électeurs indépendants doivent employer pour balancer les manœuvres préfectorales. C'est tout simplement de la critique et de la tactique. Quant aux vues d'avenir, elles manquent complètement.

Ce n'est pas assez, selon nous, de prouver qu'un ministère a commis des actes anti-nationaux; il faut indiquer ce qu'on fera pour réparer le mal qu'ils ont engendré. La politique gouvernementale qu'on suit compromet nos intérêts les plus chers, l'opposition a raison de le dire; mais pourquoi ne pas indiquer par quelle politique elle remplacerait celle qu'elle veut renverser? Qu'elle nous dise ce que nous devons attendre d'elle si elle arrivait au pouvoir, quelles lois elle proposerait, quelles réformes elle opérerait, et surtout comment elle s'y prendrait pour forcer la couronne à ne plus se mêler aussi activement des affaires politiques. En se taisant sur toutes ces questions, elle laisse croire qu'elle ne sait pas exactement où elle va ni ce qu'elle veut.

Nous concevons que le centre gauche n'ait pris aucun engagement vis-à-vis des électeurs, et qu'il se soit abstenu de tout programme politique. Ce que M. Thiers n'a pas fait et ne pouvait pas faire, la gauche constitutionnelle pouvait et devait le faire. En ce moment elle le peut encore; qu'elle y songe. On veut aujourd'hui savoir où l'on va. Avant de se mêler d'élections, on tient à prendre ses précautions. A quoi bon s'agiter, si on ne doit arriver qu'à une mystification?

Voici pour nous l'état de la question :

Messieurs de la gauche constitutionnelle, voulez-vous, oui ou non, combattre pour les principes de 1789, pour la saine interprétation de

la constitution de 1830? Si vous le voulez, déclarez-le, et promettez en même temps de travailler de concert avec nous à faire rapporter toutes les lois contraires aux principes de la révolution de 1830, qui ont, d'ailleurs, été introduites malgré vous dans notre législation.

Quand vous vous serez engagés sur ce point, alors nous verrons dans les élections une affaire fort grave, et tous les bons citoyens s'empresseront de vous donner aide et appui. Donc, si vous tenez à rallier autour de vous des auxiliaires, si vous voulez qu'on vous seconde avec ardeur, vous ferez bien de compléter votre première circulaire par des déclarations précises sur les actes que vous vous proposez de réaliser le jour où vous serez en majorité dans la chambre élective.

Paris, le 21 juillet 1845.

Le *Moniteur Algérien* du 15 juillet nous arrive avec plus de deux colonnes et demie destinées à justifier les horreurs du 19 juin dernier, et chaque ligne de cette œuvre étrange est en quelque sorte signée du nom de M. Bugeaud. La justification s'adresse à la presse, à la tribune et au monde.

« Dans la presse, à la tribune et dans le monde, ainsi débute M. Bugeaud, on a souvent reproché à l'armée d'Afrique les ghazias, l'incendie des moissons et des villages, et la destruction des arbres. Un événement cruel mais inévitable, celui des grottes des Ouled-Riah dans le Dahra, paraît avoir réveillé la sensibilité publique. Il est donc opportun d'examiner la valeur de ces reproches et de justifier enfin l'armée d'Afrique des accusations peu réfléchies qui ont été si souvent dirigées contre ses actes. Nous espérons démontrer qu'au lieu du blâme, c'est l'éloge qu'il faudrait lui donner; car, si dans certains cas elle fait violence aux sentiments d'humanité qui l'animent à un aussi degré que toute autre partie de la nation, c'est par dévouement patriotique. »

Nous tenons, après avoir cité ce début, à protester contre l'interprétation que M. Bugeaud donne aux plaintes de la presse et de la tribune. Ni la presse ni la tribune n'ont accusé l'armée. En France, tous nos régiments blâment ce qui a été fait dans le Dahra. En Algérie, c'est à leur corps défendant que nos troupes prennent part à de telles tueries. On n'accusait que le colonel Péliissier; il faut associer, comme on le verra tout-à-l'heure, M. Bugeaud à cette lourde responsabilité.

M. le gouverneur fait le récit de l'expédition, et continue :

« ... Ce fut en vain qu'on leur fit à plusieurs reprises (aux Ouled-Riah) la promesse de respecter les personnes et les propriétés, de n'en considérer aucune comme prisonnier de guerre et de se borner au désarmement. De temps à autre on les prévenait que le combustible était ramassé et qu'on allait les chauffer si on n'en finissait pas. De délai en délai la nuit arriva. »

« Fallait-il que le colonel Péliissier se retirât devant cette obstination et abandonnât la partie? Mais les soldats et les chefs l'en auraient vivement blâmé. Les conséquences politiques de cette détermination eussent été funestes, car la confiance dans les grottes aurait beaucoup grandi. Aurait-il dû attaquer de vive force? Cela était à peu près impossible, et, dans tous les cas, il fallait perdre beaucoup de monde dans cette guerre souterraine, qui n'eût pas été beaucoup plus satisfaisante pour l'humanité. Se résigner à un simple blocus qui pouvait durer quinze jours, c'était perdre un temps précieux pour la soumission du Dahra et refuser son concours à M. le colonel de Saint-Arnaud. Après avoir pesé ces divers partis, il se décida à employer le moyen qui lui avait été recommandé par le gouverneur général pour les cas d'extrême urgence. »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 JUILLET.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

Le tome quatrième de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, vient d'être mis en vente. Ce quatrième volume, qui commence à 1802 et comprend quatre livres sous ces titres : *Les Sécularisations, Rupture de la paix d'Amiens, Camp de Boulogne, Conspiration de Georges*, se termine au mois de mars 1804 par l'exécution du duc d'Enghien.

Nous croyons qu'on lira avec plaisir l'extrait suivant, que nous avons été autorisés à reproduire.

CONSPIRATION DE GEORGES CADOUAL.

Le gouvernement britannique, dans son anxiété, eut recours à tous les moyens, même à ceux que la morale avait le moins, pour conjurer le coup dont il était menacé. Pendant la première guerre, il avait fomenté des insurrections contre les pouvoirs de toutes formes qui s'étaient succédés en France. Depuis, quoique ces insurrections fussent peu présumables sous la forte administration du premier consul, il avait gardé à Londres et soldé même pendant la paix les états-majors de la Vendée et de l'émigration. Cette persistance à conserver sous sa main les coupables instruments d'une guerre peu généreuse avait beaucoup contribué, comme on l'a vu, à brouiller de nouveau les deux pays. Les divisions sont sans doute l'une des ressources ordinaires de la guerre, et l'insurrection d'une province est l'une des diversions qu'on regarde comme les plus utiles et qu'on se fait le moins de scrupule d'employer. Que les Anglais eussent essayé de soulever la Vendée, le premier consul le leur rendait en essayant de soulever l'Irlande. Le moyen était réciproque et fort usité. Mais dans le moment une insurrection dans la Vendée était hors de toute probabilité. L'emploi des chouans et de leur chef, Georges Cadoual, ne pouvait avoir qu'un effet, celui de tenter quelque coup abominable, comme la machine infernale, ou tel autre pareil. Pousser le moyen de l'insurrection jusqu'à renverser d'un gouvernement, c'est recourir à des pratiques d'une légitimité fort contestable; mais poursuivre ce renversement par l'attaque des personnes qui gouvernent, c'est dépasser toutes les limites du droit des gens admis entre les nations.

On jugera, du reste, par les faits eux-mêmes, du degré de complicité des ministres britanniques dans les projets criminels médités de nouveau par l'émigration française réfugiée à Londres. On se souvient de ce redou-

table chef des chouans du Morbihan, Georges Cadoual, qui, seul entre les Vendéens présentés au premier consul, avait résisté à son ascendant, s'était retiré d'abord en Bretagne, et puis en Angleterre. Il vivait à Londres au sein d'une véritable opulence, distribuant aux réfugiés français les sommes que leur accordait le gouvernement britannique, et passant son temps dans la société des princes émigrés, particulièrement des deux plus actifs, le comte d'Artois et le duc de Berry. Que ces princes voulussent rentrer en France, rien n'était plus naturel; qu'ils le voulussent par la guerre civile, rien n'était plus ordinaire, sinon légitime; mais, malheureusement pour leur honneur, ils ne pouvaient plus compter sur une guerre civile, ils ne pouvaient compter que sur des complots.

La paix avait désespéré tous les exilés, princes et autres; la guerre leur rendait leurs espérances, non seulement parce qu'elle leur assurait le concours d'une partie de l'Europe, mais parce qu'elle devait, suivant eux, ruiner la popularité du premier consul. Ils correspondaient avec la Vendée par Georges, avec Paris par les émigrés rentrés. Ce qu'ils rêvaient en Angleterre, leurs partisans le rêvaient en France, et les moindres circonstances qui venaient concorder avec leurs illusions changeaient tout de suite à leurs yeux ces illusions en réalités. Ils se disaient donc les uns aux autres, dans ces déplorables correspondances, que la guerre allait porter un coup funeste au premier consul; que son pouvoir, illégitime pour les Français restés fidèles au sang des Bourbons, tyrannique pour les Français restés fidèles à la révolution, n'avait pour se faire supporter que deux titres, le rétablissement de la paix et le rétablissement de l'ordre; que l'un de ces titres disparaissait complètement depuis la rupture avec l'Angleterre, que l'autre était fort compromis, car il était douteux que l'ordre pût se maintenir au milieu des anxiétés de la guerre. Le gouvernement du premier consul allait donc être dépopularisé comme tous les gouvernements qui l'avaient précédé. La masse tranquille devait lui en vouloir de cette reprise d'hostilités avec l'Europe; elle devait moins croire à son étoile depuis que les difficultés ne semblaient plus s'aplanir sous ses pas. Il avait, en outre, des ennemis de différentes espèces, dont on pouvait se servir très utilement : les révolutionnaires d'abord, et puis les hommes jaloux de sa gloire, qui fourmillaient dans l'armée. On disait les jacobins exaspérés; on disait les généraux fort peu satisfaits d'avoir contribué à faire d'un égal un maître. Il fallait de ces mécontents si divers créer un seul parti pour renverser le premier consul. Tout ce qu'on mandait de France et tout ce qu'on répondait de Londres aboutissait toujours à ce plan : réunir les royalistes, les jacobins, les mécontents de l'armée en un parti unique, pour accabler l'usurpateur Bonaparte.

Telles étaient les idées dont se nourrissaient à Londres les princes français, et dont ceux-ci entretenaient le cabinet britannique, en lui demandant des fonds qu'il prodiguait, sachant, d'une manière au moins gé-

nérale, ce qu'on en voulait faire.

Une vaste conspiration fut donc ourdie sur ce plan et conduite avec l'impétuosité ordinaire à des émigrés. Il en fut référé à Louis XVIII, alors retiré à Varsovie. Ce prince, toujours fort peu d'accord avec son frère, le comte d'Artois, dont il désapprouvait la stérile et imprudente activité, repoussa cette proposition. Singulier contraste entre ces deux princes! Le comte d'Artois entraînait dans des projets indignes de son cœur, que Louis XVIII repoussait parce qu'ils étaient indignes de son esprit. Louis XVIII résolut dès lors de rester étranger à toutes les menées nouvelles dont la guerre allait redevenir la funeste occasion. Le comte d'Artois, placé à une grande distance de son frère, excité par son ardeur naturelle, par celle des émigrés et, ce qui est plus fâcheux, par celle des Anglais eux-mêmes, prit part à tous les projets que la circonstance fit naître dans ces cerveaux troublés par une continuelle exaltation. Les communications des émigrés français avec le cabinet anglais avaient lieu par le sous-secrétaire d'état, M. Hammon, qu'on a vu figurer dans plusieurs négociations. C'est à lui qu'ils s'adressaient pour toutes choses en Angleterre. Au dehors, ils s'adressaient à trois agents de la diplomatie britannique : M. Taylor, ministre en Hesse; M. Spencer Smith, ministre à Stuttgart; M. Drake, ministre en Bavière. Ces trois agents, placés près de nos frontières, cherchaient à nouer toute espèce d'intrigues en France, et à seconder, de leur côté, celles qu'on tramait de Londres. Ils correspondaient avec M. Hammon, et avaient à leur disposition des sommes d'argent. Il est difficile de croire que ce fussent là de ces obscures menées de police que les gouvernements se permettent quelquefois comme simples moyens d'information et auxquelles ils consacrent de menus fonds. C'étaient de vrais projets politiques, passant par les agents les plus élevés, aboutissant au ministère le plus important, celui des affaires extérieures, et coûtant jusqu'à des millions.

Les princes français les plus mêlés à ces projets étaient le comte d'Artois et son second fils, le duc de Berry. Le duc d'Angoulême résidait alors à Varsovie, auprès de Louis XVIII. Les princes de Condé vivaient à Londres, mais sans intimité avec les princes de la branche aînée, et toujours à part de leurs projets. On les traitait comme des soldats constamment disposés à prendre les armes et uniquement propres à ce rôle. Tandis que le grand-père et le père des Condés étaient à Londres, le petit-fils, le duc d'Enghien, était dans le pays de Baden, livré au plaisir de la chasse et à la vive affection qu'il éprouvait pour une princesse de Rohan. Tous trois au service de la Grande-Bretagne, ils avaient reçu ordre de se tenir prêts à recommencer la guerre, et ils avaient obéi comme des soldats obéissent au gouvernement qui les paie : triste rôle sans doute pour les Condé, moins triste cependant que celui de tramer des complots.

Voici quel fut le plan de la nouvelle conjuration. Insurger la Vendée ne

Non, il ne fallait pas que M. Pélissier se retirât devant l'obstination des Arabes ; mais que dire d'un gouverneur général qui objecte le blâme qui fut intervenu, dans ce cas, de la part des officiers et des soldats ? Il y a-t-il là le respect, le sentiment de la discipline ? Le colonel ne pouvait attaquer de vive force ; non, sans doute. Mais eût-on été obligé de faire pour cela un blocus qui eût duré quinze jours ? Au lieu d'exécuter la menace des fascines, on pouvait, on devait continuer cette menace, allumer même quelques sarmets, et compter sur la division qui, au bout de deux ou trois jours, se serait mise dans cette tribu enfermée et menacée d'asphyxie. Quel grand mal si le blocus eût duré quatre ou cinq jours ! Les résistances se fussent affaiblies, le parti de la soumission se fût accru. C'est avant d'enfumer définitivement la grotte qu'il fallait avoir pitié de ces femmes et de ces enfants ; c'est après qu'on a été touché de compassion.

« A une heure du matin, le colonel Pélissier, mu par une vive pitié, fit cesser le feu ; il était trop tard, la catastrophe était arrivée. Ce cruel événement, qui nous afflige tous, surprend notre jugement par sa nouveauté dans les fastes de la guerre ; mais, au fond, il n'est pas plus barbare que plusieurs autres choses qui se pratiquent en Europe, et contre lesquelles l'opinion ne se récrie pas, parce qu'il est convenu que ce sont des maux indispensables. La guerre, la politique et même l'humanité veulent que l'on emploie tous les moyens (nous en exceptons l'empoisonnement, l'assassinat des chefs, les perfidies, et nous ne parlons que des moyens de force ouverte), quelque énergiques qu'ils soient, pour arriver le plus promptement possible au but. »

Et M. Bugeaud demande triomphalement si le siège des grottes est plus cruel que le bombardement et la famine dont nous accablons la population entière des villes de guerre en Europe, et si en mer on ne canonne pas un vaisseau à le faire couler ou sauter jusqu'à ce qu'il ait amené son pavillon. Nous répondrons que M. Pélissier n'a ni canonnié ni affamé les Arabes, hommes, femmes et enfants, réfugiés dans la grotte, et qu'il n'a pas laissé le temps à la réaction qui aurait suivi les projets de résistance. Quand on bombarde une ville, cette ville est fortifiée, elle se défend, et d'ailleurs les assiégés ont le droit de faire une sortie. Si on passait les habitants au fil de l'épée, M. Bugeaud aurait le droit de comparer, jusqu'à un certain point, ces meurtres à ceux du Dahra ; mais de telles horreurs ne se commettent plus. Quant à ce qui se passe en mer, il n'est peut-être pas permis non plus de l'assimiler à ce qui se passe en terre ferme, où les dangers sont moins nombreux, où le *To be or not to be* n'est pas aussi absolu. Mais en mer on est canons contre canons, mousquets contre mousquets, il y a des adversaires qui jouent leur vie, et jamais on n'a comparé la mort donnée dans un duel à celle d'un homme que son ennemi brûlerait vif dans sa maison et sans coup férir.

Nous continuons de citer la prose de M. Bugeaud, salué naguère en France, par quelques banquetiers, des noms de colonisateur et de pacificateur :

« On redoute pour l'avenir la haine profonde dont la catastrophe des Ouled-Riah aura rempli tous les cœurs. Oui, sans doute, il y aura de la haine contre nous dans le cœur des Arabes ; elle a toujours existé, elle existera longtemps. Cet événement ne peut guère y ajouter ; mais il inspirera une terreur salutaire, qui ne sera pas moins favorable au vaincu qu'au vainqueur. Les populations, reconnaissant qu'elles sont obligées de subir le joug, qu'elles n'ont plus aucune retraite assurée, se résigneront et se livreront paisiblement à l'agriculture, au commerce, qui auront bientôt réparé les maux de la guerre. Si, au contraire, elles n'avaient éprouvé qu'une répression bénigne, conforme aux idées peu judicieuses des philanthropes, elles seraient souvent tentées de reprendre leur indépendance, et de ces insurrections multipliées naîtrait pour elles un état de choses désastreux et prolongé, qui rendrait leur situation beaucoup plus cruelle qu'elle ne l'est actuellement par suite du coup de foudre qui les a frappées. Il leur a causé de graves dommages, mais ce n'est que momentanément. »

Qu'on lise ce passage, et qu'on nous dise, la main sur la conscience, s'il est un langage fait pour irriter davantage les populations de l'Algérie, tant il est dur, impitoyable, méprisant, tant il ressemble à un défi.

« Les répressions énergiques, dit encore le grand pacificateur qui aime les aphorismes, produisent les mêmes effets chez tous les peuples, dans la guerre ordinaire, dans la guerre civile, dans les émeutes. Il vaut mieux pour la politique et pour l'humanité frapper fort une fois que de frapper souvent. »

On reconnaît toujours le colonel de la rue Transnonain. En 1834 aussi, on frappa fort, on passa au fil de l'épée des enfants au berceau ; mais on ne frappa point juste, on fut gratuitement cruel, et le peuple s'en souvient encore aujourd'hui et s'en souviendra longtemps.

Il ne s'agit pas non plus de braver à plaisir la haine des Arabes.

On peut être terrible sur le sol africain sans s'y montrer atroce, et la cruauté n'est pas la seule chose que nous ayons à maudire en Afrique aujourd'hui ; il y a quelque chose de pis peut-être : ce sont les froids raisonnements par lesquels, à peu de distance du lieu où une exécrable hécatombe a été offerte à une prétendue nécessité, on s'efforce de louer comme un acte politique et humain cette asphyxie de 760 malheureux qui se fussent peut-être rendus trois jours plus tard !

D. G.

Paris, le 21 juillet 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La session de 1845 a été close aujourd'hui au Luxembourg en présence de dix-neuf pairs, et au Palais-Bourbon en présence d'une centaine de députés. Aucun incident n'aurait donné à cette cérémonie un caractère digne d'être mentionné, si, à la chambre des pairs, la langue n'avait tourné à M. le maréchal Soult, et ne lui avait fait dire, lorsqu'il a remis à M. le chancelier Pasquier la proclamation relative à la clôture de la session : « J'ai l'honneur de remettre à M. le chancelier l'ordonnance du roi qui prononce la dissolution. »

Pareil lapsus lingue n'a pas eu lieu à la chambre des députés ; mais si les ministres qui s'y sont rendus n'ont pas eu la maladresse de prononcer un mot qui, dans les circonstances présentes, pourrait passer pour une révélation, on peut dire que ce mot était dans toutes les bouches. La dissolution de la chambre a été, en effet, le seul objet qui ait un peu occupé MM. les députés au milieu des adieux réciproques qu'ils s'adressaient. Nous ne croyons pas que la mesure ait été décidée en conseil ; mais on peut la regarder comme certaine, car elle est commandée par la force des choses.

— L'ordonnance de convocation des conseils généraux ne tardera pas à être publiée par le *Moniteur*. Ces conseils, ainsi que nous l'avons annoncé, devaient d'abord être convoqués pour le 18 août ; mais, sur l'observation de M. le garde-des-sceaux qu'une convocation à cette date pourrait entraver les travaux des cours et tribunaux au moment où l'expédition des affaires est la plus pressée, il a été décidé qu'elle serait renvoyée au 25.

— Il y a quelques jours, d'honorables députés des départements du Nord, du Pas-de-Calais, du Lot, du Bas-Rhin, etc., se présentèrent chez M. Siméon, directeur général de l'administration des tabacs, pour lui soumettre des observations très importantes dans l'intérêt des planteurs de tabac. M. Siméon les reçut très bien et les écouta on ne peut plus attentivement ; puis, quand ils eurent fini, il leur dit avec une adorable naïveté : « J'ai été préfet toute ma vie, et je ne connais rien aux questions dont vous venez de m'entretenir ; mais je vous promets de les examiner avec le plus grand soin et d'accorder toute ma sollicitude aux intérêts que vous me recommandez. »

Si à la place de M. Siméon, improvisé directeur général de l'administration des tabacs, il y eût eu à la tête de cette administration un homme parvenu à ce poste élevé après avoir vieilli dans la carrière, une semblable réponse n'eût jamais été faite. Parmi les députés qui l'ont entendue, aucun n'a osé faire cette remarque ; mais quel est celui à qui elle a échappé ?

— M. le maréchal Soult part demain pour Southberg. Malgré son absence, qui sera, dit-on, de six semaines, il conservera la signature de son département.

— Le *Moniteur* promulgue aujourd'hui, outre la loi sur le conseil d'état, pour laquelle la sanction royale s'est fait attendre bien longtemps, la loi relative au chemin de fer de Paris à la Belgique et à ses embranchements. On annonce que l'ordonnance qui fixera le jour de l'adjudication de ce chemin et de ses embranchements ne se fera plus longtemps attendre.

— S'il faut en croire le *Morning Post*, M. le prince de Joinville va publier une nouvelle brochure qui complètera l'exposé de ses vues sur la marine française. Puisque le prince trouve que tout ne va pas pour le mieux, pourquoi n'use-t-il pas de son influence pour apporter un remède au désordre qui est de toute part signalé dans l'administration de notre marine ? Si son auguste père l'autorise à censurer l'administration, ne serait-il pas à désirer, d'autre part, que la couronne profitât des vues consignées dans les brochures filiales pour n'appeler point dans son conseil des hommes incapables de régénérer notre marine ?

Chambre des Députés.

Séance du 21 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

C'est à grande peine aujourd'hui qu'on pouvait arriver jusqu'au Palais-Bourbon. Le pont de la Révolution, encombré dans toute sa longueur de matériaux destinés aux illuminations et au feu d'artifice qui auront lieu, le 29 de ce mois, à l'occasion du quinzième anniversaire de la révolution de

juillet, ne laissait qu'un très étroit passage aux personnes qui avaient à se rendre à la chambre des députés.

La séance est ouverte à deux heures et un quart, et en l'absence de M. Sauzet, parti pour Lyon depuis quelques jours déjà, c'est M. Debelleyme qui monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Dix minutes environ s'écoulent avant que MM. Guizot, Dumon et Cunin-Gridaine entrent dans la salle. Ils sont suivis d'un certain nombre de députés, et l'on peut évaluer à cent le chiffre des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. DUMON, ministre de l'intérieur par intérim : J'ai l'honneur de donner lecture à la chambre de la proclamation suivante :

« Louis-Philippe, roi des Français,

» Avons ordonné et ordonnons :

» La session de 1845 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est et demeure close.

» La présente proclamation sera portée à la chambre des députés par nos ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce.

» Fait aux Tuileries, etc. »

M. LE PRÉSIDENT : La session de 1845 est close, et, aux termes de la charte constitutionnelle, la chambre doit se séparer immédiatement.

Quelques députés placés sur les bancs du centre font entendre le cri de *Vive le roi !*

La séance est levée à deux heures et demie.

Chambre des Pairs.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Séance du 21 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

On ne compte pas plus de dix-neuf membres présents.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le baron Charles Dupin dépose sur le bureau du président le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux marques de fabrique.

MM. le maréchal Soult en grand costume, Lacave-Laplagne, de Mackau et Martin (du Nord) sont introduits.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le maréchal Soult pour une communication du gouvernement.

M. LE MARÉCHAL SOULT : J'ai l'honneur de remettre à M. le chancelier l'ordonnance du roi qui prononce la dissolution...

QUELQUES VOIX : Vous voulez dire la clôture ?

M. LE MARÉCHAL SOULT : Oui, je me trompais, l'ordonnance du roi qui prononce la clôture de la session.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de cette ordonnance et ajoute : Aux termes de la charte, la chambre va se retirer immédiatement.

QUELQUES MEMBRES : Vive le roi !

La séance est levée à deux heures vingt-cinq minutes.

L'assemblée se sépare.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 juillet 1845.

Les chemins de fer ont tous été mieux tenus que la semaine dernière, et il y a eu généralement, pour la plupart des lignes, plus de demandes que d'offres. On paraît croire à une reprise.

Trois pour cent.....	83 35	Caisse Lafitte.....	1130 »
Quatre pour cent.....	110 20	Obligations de Paris.....	1430 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.....	121 70	Saint-Germain.....	1035 »
Emprunt de 1844.....	» »	Versailles (rive droite)...	472 50
Trois pour cent belge....	» »	— (rive gauche) ..	285 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	» »	Paris à Orléans.....	1167 50
Cinq pour cent belge....	105 3/4	Paris à Rouen.....	1035 »
Cinq pour cent napolitain..	» »	Rouen au Havre.....	850 »
Cinq pour cent romain....	104 1/4	Avignon à Marseille....	» »
Cinq pour cent portugais..	» »	Strasbourg à Bâle.....	253 75
Trois pour cent espagnol..	» »	Orléans à Bordeaux.....	670 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	» »	Orléans à Vierzon.....	742 50
Banque de France.....	3225 »	Amiens à Boulogne.....	605 »
Comptoir Ganneron.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	177 50
Banque belge.....	637 50	Montereau à Troyes....	515 »

Le jour où fut close la session de 1844, la chambre des pairs se composait de 285 pairs reçus. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, la chambre des pairs a perdu dix-sept de ses membres, savoir : MM. Camille Périer, le comte Duchâtel, le comte de Mosbourg, le baron Portal, Humblot-Conté, comte Emériau, le baron Brun de Vilheret, le comte Gazan, Etienne, le comte Dejean, le marquis de Lamignon, Aubert, le comte de Latour-Maubourg, le vice-amiral Willaumez, le vicomte de Caux, le comte de Sparre, Bourdeau. Ce nombre de décès a excédé la moyenne qui, depuis 1830, a été de douze par année. La chambre des pairs se trouvait donc réduite par ces décès à 268.

Mais trente-six nouveaux pairs ont été nommés depuis la clôture de la session de 1844 : ce qui reporte la chambre à 304 membres.

Le chiffre le plus élevé qu'ait atteint la chambre des pairs depuis son institution a été celui de 342 membres.

Le *Précurseur* de l'*Ouest* donne accueil dans ses colonnes à une

présentait plus guère de chances ; au contraire, attaquer directement, au milieu de Paris, le gouvernement du premier consul, paraissait un moyen prompt et sûr d'arriver au but. Le gouvernement consulaire renversé, il n'y avait plus rien de possible, suivant les auteurs du projet, plus rien que les Bourbons. Or, comme le gouvernement consulaire consistait tout entier dans la personne du général Bonaparte, il fallait détruire celui-ci. La conclusion était forcée. Mais il fallait le détruire d'une manière certaine. Un coup de poignard, une machine infernale, tout cela était d'un succès douteux ; car tout cela dépendait de la sûreté de main d'un assassin ou des hasards d'une explosion. Il restait un moyen jusqu'ici non essayé, à ce titre non discrédité encore : c'était de réunir une centaine d'hommes déterminés, l'intépride Georges en tête ; d'assailir, sur la route de Saint-Cloud ou de la Malmaison, la voiture du premier consul ; d'attaquer sa garde, forte tout au plus de dix à douze cavaliers ; de la disperser, et de le tuer ainsi dans une espèce de combat. De cette manière, on était certain de ne pas le manquer. Georges, qui était brave, qui avait des prétentions militaires et ne voulait pas passer pour un assassin, exigeait qu'il y eût deux princes, un au moins, placés à ses côtés, et regagnant ainsi l'épée à la main la couronne de leurs ancêtres.

Le croirait-on ? ces esprits, pervers par l'émigration, s'imaginaient qu'en attaquant ainsi le premier consul entouré de ses gardes, ils livraient une sorte de bataille, et qu'ils n'étaient pas des assassins ! Apparemment qu'ils étaient les égaux du noble archiduc Charles, combattant le général Bonaparte au Tagliamento ou à Wagram, et ne lui étaient inférieurs que par le nombre des soldats ! Déplorables sophismes, auxquels ne pouvaient croire qu'à moitié ceux qui les faisaient, et qui prouvent chez ces malheureux princes de Bourbon, non pas une perversité naturelle, mais une perversité acquise dans la guerre civile et dans l'exil ! Un seul entre tous ces hommes était bien dans son rôle : c'était Georges. Il était maître dans cet art des surprises ; il s'y était formé au milieu des déserts de la Bretagne, et cette fois, en exerçant son art aux portes de Paris, il ne craignait pas d'être relégué au rang de ces instruments dont on se sert pour les répudier ensuite, car il espérait avoir des princes pour complices. Il s'assurait ainsi toute la dignité compatible avec le rôle qu'il allait jouer, et, par son attitude audacieuse devant la justice, il prouvait bientôt que ce n'était pas lui qui s'était abaissé en cette funeste conjoncture.

Ce n'est pas tout ; il fallait, après le combat, recueillir le fruit de la victoire ; il fallait tout préparer pour que la France se jetât dans les bras des Bourbons. Les partis s'étaient entre-détruits les uns les autres, et il n'en restait aucun de véritablement puissant. Les révolutionnaires violents

étaient odieux ; les révolutionnaires modérés, réfugiés auprès de Bonaparte, étaient sans force. Il ne restait debout que l'armée : c'est elle qu'il importait de conquérir ; mais elle était dévouée à la révolution, pour laquelle elle avait versé son sang, et elle éprouvait une sorte d'horreur pour les émigrés, qu'elle avait vus tant de fois sous des uniformes anglais ou autrichiens. C'est ici que la jalousie, éternelle et perverse passion du cœur, offrait aux conspirateurs royalistes d'utiles et précieux secours.

Il n'était bruit que de la brouille du général Moreau avec le général Bonaparte. Nous avons déjà dit ailleurs que le général de l'armée du Rhin, sage, réfléchi, ferme à la guerre, était dans la vie privée nonchalant et faible, gouverné par ses entours ; que, sous cette funeste influence, il n'avait pas échappé au vice du second rang, qui est l'envie ; que, comblé des égards du premier consul, il s'était laissé aller à lui en vouloir, sans autre raison sinon que lui, général Moreau, était le second dans l'Etat et que le général Bonaparte était le premier ; qu'ainsi disposé, Moreau avait manqué aux convenances en refusant de suivre le premier consul à une revue, et que celui-ci, toujours prompt à rendre une offense, s'était abstenu d'inviter Moreau à un festin qu'on donnait annuellement pour la fondation de la république ; que Moreau avait commis la faute d'aller, ce même jour, dîner en costume de ville, avec des officiers mécontents, dans un de ces lieux publics où l'on est vu de tout le monde, au grand déplaisir des gens sages et à la grande joie des ennemis de la chose publique.

Nous avons raconté des misères de la vanité, qui commencent entre les femmes par de vulgaires démentels et vont finir entre les hommes par des scènes tragiques. Si une brouille entre personnages élevés est difficile à prévenir, elle est plus difficile encore à arrêter lorsqu'elle est déclarée. Depuis ce jour, Moreau n'avait cessé de se montrer de plus en plus hostile au gouvernement consulaire. Quand on avait conclu le concordat, il avait crié à la domination des prêtres ; quand on avait institué la Légion d'Honneur, il avait crié au rétablissement de l'aristocratie, et enfin il avait crié au rétablissement de la royauté quand on avait constitué le consulat à vie. Il avait fini par ne plus se montrer chez le chef du gouvernement et même chez aucun des consuls. Le renouvellement de la guerre eût été pour lui une occasion honorable de réparaître aux Tuileries pour offrir ses services, non pas au général Bonaparte, mais à la France. Moreau, peu à peu entraîné dans ces voies du mal où les pas sont si rapides, avait considéré, dans cette rupture de la paix, beaucoup moins le malheur du pays qu'un échec pour un rival détesté, et s'était mis à part pour voir comment sortirait d'embarras cet ennemi qu'il s'était fait lui-même. Il vivait donc à Grosbois, au milieu d'une aisance, juste prix de ses services, comme aurait pu

faire un grand citoyen victime de l'ingratitude du prince.

Le premier consul s'attirait des jaloux par sa gloire ; il s'en attirait aussi par sa famille. Murat, qu'il avait refusé long-temps d'élever au rang de son beau-frère, qui, avec un excellent cœur, de l'esprit naturel, une bravoure chevaleresque, se servait quelquefois très mal de toutes ces qualités, Murat, par une vanité qu'il dissimulait devant le premier consul, mais qu'il montrait librement dès qu'il n'était plus sous les yeux de ce maître sévère, Murat offusquait ceux qui, étant trop petits pour envier le général Bonaparte, enviaient au moins son beau-frère. Il y avait donc les grands jaloux et les petits. Les uns et les autres se groupaient autour de Moreau. A Paris pendant l'hiver, à Grosbois pendant l'été, on tenait une cour de mécontents, où l'on parlait avec une indiscretion sans bornes. Le premier consul le savait et s'en vengeait, non pas seulement par le progrès constant de sa puissance, mais aussi par des dédains affichés. Après s'être imposé long-temps une extrême réserve, il avait fini par ne plus se contenir, et il rendait à la médiocrité ses sarcasmes ; mais les siens étaient ceux du génie. On les répétait au moins autant que ceux qui échappaient à la société de Moreau.

Les partis inventent les brouilles qui n'existent pas afin de s'en servir ; à plus forte raison se servent-ils, vite et perfidement, de celles qui existent. Sur-le-champ on avait entouré Moreau. A entendre les mécontents de tous les partis, il était le général accompli, le citoyen modeste et vertueux. Le général Bonaparte était le capitaine imprudent et heureux, l'usurpateur sans génie, le Corse insolent, qui osait renverser la république et monter les marches du trône déjà relevé. Il fallait, disait-on, le laisser se perdre dans une entreprise folle et ridicule contre l'Angleterre, et se garder de lui offrir son épée. Ainsi, après avoir traité le vainqueur de l'Egypte et de l'Italie comme un aventurier, on traitait l'expédition patriotique qui lui tenait tant à cœur comme la plus extravagante des échappées.

Les conspirateurs de Londres avaient, dans ces malheureuses divisions, des facilités pour ourdir la seconde moitié de leur projet. C'était Moreau qu'il fallait gagner, par Moreau l'armée, et alors, le premier consul tué sur la route de la Malmaison, Moreau gagné viendrait, à la tête de l'armée, à réconcilier cette redoutable partie de la nation avec les Bourbons, qui auraient eu le courage de reconquérir leur trône l'épée à la main. Mais comment aborder Moreau, qui était à Paris entouré d'une société toute républicaine, tandis qu'on était à Londres au milieu de l'élite des choux ? Il fallait un intermédiaire. Du fond des déserts de l'Amérique il en était arrivé un, bien illustre, bien déchu par sa faute de sa première illustration, mais doué de grandes qualités, et tenant à la fois aux royalistes et aux

lettre qui lui est adressée par un père de famille, victime des moyens captieux employés auprès de ses filles pour leur enlever leur fortune au profit du parti congréganiste.

Voici quelques extraits de cette lettre :

« J'avais deux filles : l'une d'elles vient de mourir.

« Ma fille avait pour directeur l'aumônier de Condé, M. X... Lorsqu'elle fut malade, il lui conseilla de faire un testament, après lui avoir persuadé que la loi ne s'opposait pas à ce qu'elle disposât de ses biens, que par conséquent elle ne ferait rien de préjudiciable aux intérêts de son frère et de sa sœur.

« Lorsque le notaire et les témoins furent réunis, on leur demanda de garder le secret du testament. Cela se faisait en dehors de moi. On comprend de qui venait le conseil de ce mystère.

« Lorsque le notaire demanda à ma fille quelles étaient ses intentions, elle déclara qu'elle me donnait tous ses biens, mais à la charge de remplir les dons qu'elle voulait faire et qui comprenaient à peu près tout ce dont elle pouvait disposer ; de sorte que j'allais à peu près trouver le distributeur de sa fortune. Ces dons s'adressaient, entre autres, aux frères de la doctrine chrétienne de Condé pour 10,000 fr. ; à une demoiselle Léonie, nièce de l'aumônier, pour 6,000 fr. ; à la marraine de celle-ci et à deux amies intimes de cette marraine, 800 fr. et 400 fr. de rentes, etc., etc.

« Je n'ai pas besoin de rappeler l'habitude de certains prêtres d'employer des intermédiaires pour se faire attribuer pour eux-mêmes, ou pour ce qu'ils appellent les besoins de la religion, la fortune de leurs pénitentes.

« Un des témoins, jugeant qu'on agissait, sans m'avoir prévenu, contre l'intérêt de mes autres enfants, crut devoir se retirer. Les autres témoins le suivirent bientôt, et le testament ne se fit pas. Le lendemain il n'était plus temps.

« Comme preuves de la captation dont ma pauvre enfant avait été l'objet, je pourrais citer vingt faits. J'ai à ma disposition une lettre de MM. les frères de la doctrine chrétienne où ils avouent la connaissance qu'ils avaient du don de 10,000 fr. qui devait leur être fait, et le témoin qui s'est retiré, mandé par eux, a reçu les plus âpres reproches pour une conduite qui, lui ont-ils dit, les privait d'une somme considérable.

« ... Il me reste une seconde fille qui en ce moment appartient plus à son confesseur qu'à moi son père ; et ce confesseur, c'est toujours M. l'aumônier de l'hôpital de Condé. Malade, sur le point de mourir peut-être, elle est pour ses biens dans les mêmes intentions que sa sœur. MM. les frères de la doctrine chrétienne se croient sûrs cette fois de leur somme, et l'un d'eux disait récemment à quelqu'un, qui en déposerait s'il était nécessaire, « qu'ils avaient manqué leur affaire avec l'une, mais qu'ils s'y prendraient mieux » avec l'autre. »

« Je pourrais rappeler que ce n'est pas la première fois que messieurs du clergé s'attaquent aux biens ou à ma fortune. Je devais hériter de la terre de la Mailleraie, d'une valeur de 10,000 f. de rente environ ; elle est allée par testament à une autre personne. On a parlé à ce sujet d'un modèle de testament fourni par M. l'évêque, général de l'ordre et supérieur des trappistes lui-même. Je veux croire que c'est une calomnie. Toutefois, messieurs du couvent de la Mailleraie avaient obtenu déjà pour eux-mêmes, de ma parente, deux métairies. Ainsi, les trappistes eux-mêmes s'en mêlaient. »

Est-il difficile au parti prêtre de s'enrichir au moyen de pareilles spoliations ?

Nous ne savons de quel intérêt la *Presse* est l'organe dans l'article qu'on va lire ; mais il est évident que ce n'est pas de l'intérêt public, bien qu'au premier abord on puisse croire que c'est l'intérêt public seul qui lui a inspiré les observations qu'elle présente. C'est au sujet des prochaines adjudications de chemins de fer qu'elle s'exprime ainsi :

« A côté des avantages que présente, dans l'intérêt public, le système libéral des adjudications, on remarque aussi de graves inconvénients. Il ne suffit point d'avoir fait un appel à un premier versement de 50 f. sur 80 ou sur 100,000 actions, et de se présenter avec le cautionnement exigé par la loi, pour être à tous égards déclaré capable de gérer un capital de 100 ou 200 millions ; la sécurité commerciale du pays réclame d'autres garanties. Il faut que toute compagnie soit personnellement en mesure, par son autorité, par la confiance qu'elle inspire, par son crédit, de maintenir aux bons comme aux mauvais jours le cours de ses actions. Qui ne sait l'importance qu'en matière d'emprunt les gouvernements sont obligés d'attacher aux ressources, à l'influence, à la position des adjudicataires ? La stabilité du crédit public l'exige. Telle soumission faite à des prix exagérés n'ébranle point la place, ne cause aucune secousse, est acceptée ; telle autre, faite à des prix moins élevés, plus raisonnables, mais tombant en d'autres mains, eût peut-être jeté la perturbation dans les cours de tous les fonds. Il en est de même pour des entreprises colossales comme celles des chemins de

républicains : c'était Pichegru, le vainqueur de la Hollande, déporté par le Directoire à Sinnamari. Il s'était échappé du lieu de sa déportation, et il était venu à Londres, où il vivait avec le secret désir de ne pas s'arrêter là, et de rentrer en France en profitant de la politique qui rappelait sans distinction les coupables ou les victimes de tous les partis. Mais la guerre, suspendue un instant, avait recommencé bientôt, et avec elle les illusions et les folies des émigrés, auxquels Pichegru avait aliéné sa liberté en leur aliénant son honneur. On l'avait compris, presque malgré lui, dans la conspiration ; on l'avait chargé d'être auprès de Moreau l'intermédiaire dont on avait besoin pour amener ce dernier à la cause des Bourbons, et pour défendre ensemble, dans un seul parti, les républicains et les royalistes de toute nuance.

Le plan qu'on avait adopté concordait assez avec certaines apparences du moment pour être spécieux, point assez avec la réalité pour réussir ; mais il avait encore plus de vraisemblance qu'il n'en fallait à des impatients à qui tout était bon pourvu qu'ils s'agitassent et remplissent par ces agitations la pesante oisiveté de l'exil. Le plan arrêté, on s'occupa de l'exécution. Il fallait se rendre en France. Si Georges voulait y être suivi d'un ou deux princes, il ne tenait pas cependant à les avoir immédiatement avec lui. Il admettait qu'il fallait tout préparer avant de les faire venir, afin de ne pas les exposer inutilement à un séjour prolongé dans Paris, sous les yeux d'une police vigilante. Il se décida donc à partir le premier et à se rendre à Paris pour y composer la bande de chouans avec lesquels il devait attaquer la garde du premier consul. Pendant ce temps, Pichegru était chargé de s'aboucher avec Moreau, d'abord par intermédiaire, puis directement, en se transportant lui-même à Paris. Enfin, quand on aurait tout préparé des deux côtés, quand on aurait à la fois les chouans pour livrer combat et Moreau pour entraîner l'adhésion de l'armée, les princes venaient les derniers, la veille ou le jour de l'exécution.

Tout cela étant arrêté, Georges, avec une troupe de chouans sur la résolution et la fidélité desquels il pouvait compter, quitta Londres pour se rendre en France ; ils étaient tous pourvus d'armes comme des malfaiteurs qui allaient courir les bois. Georges portait dans une ceinture un million en lettres de change. Ce n'étaient pas, bien entendu, les princes français, réduits aux derniers expédients pour vivre, qui avaient pu fournir les sommes qui circulaient entre ces entrepreneurs de complots ; elles venaient de la source commune, c'est-à-dire du trésor britannique.

Un officier de la marine royale anglaise, le capitaine Wright, marin intrépide, montant un léger navire, recevait à Deal ou à Hastings les émigrés voyageurs, et venait les jeter, à leur choix, sur le point de la côte où ils

Nord et de Lyon. La fortune de toutes les autres lignes se rattache à celle de ces deux concessions ; car c'est ainsi que nous avons vu, jusqu'à présent, le taux des actions de Saint Germain, d'Orléans et de Rouen servir de mesure générale au crédit des actions des autres chemins de fer. Par ces raisons, nous désirons vivement qu'il y ait fusion entre les diverses compagnies qui se sont formées pour l'exploitation des grandes lignes. Nous le désirons au point de vue de l'intérêt public, qui perdrait peut-être beaucoup aux modifications, par trop avantageuses à l'Etat, qu'une concurrence aveugle ferait subir aux cahiers des charges. »

Si le vœu de la *Presse* était exaucé, s'il ne se présentait plus qu'une seule compagnie à l'adjudication des grandes lignes, que deviendrait le principe de la concurrence que l'on a eu tant de peine à faire inscrire dans les lois de chemins de fer ? Et si les chambres avaient pu se douter qu'une seule compagnie se présenterait pour soumissionner les grandes lignes de fer, pense-t-on qu'elles se fussent montrées aussi généreuses dans la fixation de la durée des concessions ?

Nous pensons, du reste, qu'il n'est pas à craindre que ce que propose la *Presse* soit accepté. Plusieurs compagnies, pour ne parler que de la ligne du Nord, se sont constituées en vue de soumissionner cette ligne ; les unes sont, à la vérité, mieux constituées que les autres, mais parmi elles il s'en trouve au moins une assez solidement assise sur sa base pour ne pas être obligée de réclamer un appui étranger. Il est donc probable que celle-là ne suivra pas le conseil de la *Presse*. Or, il suffit de la résistance d'une seule compagnie pour faire avorter le plan de fusion qu'elle propose, et qui, s'il était adopté, annulerait toutes les garanties que les chambres ont si péniblement obtenues contre l'abus qui pourrait être fait des concessions de chemins de fer.

Afrique française.

ORAN, le 11 juillet 1845. — Voici les derniers renseignements que nous avons eus à la date du 6 juillet sur les mouvements de l'émir :

Le 29 juin, il a quitté l'est du Chott-el-Cherghi pour marcher à l'ouest. Les uns prétendent qu'il a le projet de retourner dans le Maroc auprès de sa déirah ; les autres assurent que, fatigué des refus et du mauvais vouloir des tribus réfugiées à l'est, il se borne à chercher un autre asile parmi les populations de l'ouest, que ses exactions ont le moins frappées depuis qu'il est venu s'installer au milieu des tribus sahariennes du sud de la province d'Oran. Une troisième version qui ne s'est pas accréditée portait que l'émir allait vers le Maroc à la rencontre de son khalifa Bou Hamed, qui devait lui amener de nouvelles forces régulières, à savoir : un bataillon de fantassins et 300 cavaliers récemment équipés.

S'il était vrai que, pour assurer son pouvoir sur les bords du désert, l'émir eût formé un bataillon régulier, quelle belle chance pour notre brave cavalerie, qui saurait bien l'atteindre malgré les obstacles et le tailler en pièces !

Quoi qu'il en soit, Abd-el-Kader n'a pas rencontré chez les Arabes insoumis l'enthousiasme et le dévouement qu'il espérait ranimer par sa présence. La défection des Trâfis et des Lerouates, qui s'est manifestée aussitôt que l'émir s'est éloigné de l'est du Chott-el-Cherghi, et la razzia opérée au même moment à l'autre extrémité par le général Cavaignac sur les Hamyanes-Gharabas, lui démontrent suffisamment que, malgré son entêtement et sa rude persévérance, il ne parviendra point à rallumer la guerre sainte.

Traquées de tous les côtés par nos colonnes mobiles, les tribus sahariennes sont dans une inquiétude constante, leurs ressources sont épuisées, elles ne supportent qu'avec une répugnance et un mécontentement excessifs les oppositions et la présence de l'émir, qui les accable d'impôts, et, malgré leur aveugle fanatisme, elles ont enfin reconnu leur stupide impuissance.

Encore quelques efforts, partant quelques succès pour nos armes, et, de gré ou de force, toutes les populations réfugiées sur les hauts plateaux seront venues à composition.

Mais, pour arriver à ce but, quel rude métier nos troupes ne se sont-elles pas imposé ! quelle activité ! quelle vigilance ! L'immense frontière du Tell protégée contre toutes les tentatives d'invasion, des coups hardis vigoureusement exécutés au sein même des tribus rebelles, tels sont les résultats de la campagne du printemps ; campagne glorieuse à proprement parler, mais moins brillante que ses aînées ; campagne où l'activité, le dévouement et l'abnégation de nos troupes ont remplacé les coups de sabre et les cartouches meurtrières.

— On écrit de Sebdo, le 5 juillet :

« Le 29 juin dernier, M. le général Cavaignac a exécuté une importante razzia sur les Hamyanes-Gharabas : 300 chameaux, environ 12,000 moutons, un butin considérable, sont tombés au pouvoir de nos troupes. L'ennemi n'a opposé qu'une faible résistance parce que

voulaient aborder. Depuis que le premier consul, bien averti des fréquentes descentes des chouans, avait fait garder avec plus de soin que jamais les côtes de la Bretagne, ils avaient changé de direction, et ils passaient par la Normandie. Entre Dieppe et Tréport, le long d'une falaise escarpée, dite de *Biville*, se trouvait une issue mystérieuse, pratiquée dans une fente de rocher, et fréquentée par les contrebandiers seuls. Un câble, fortement attaché au sommet de la falaise, descendait dans cette fente de rocher, et venait toucher à la mer. A un cri qui servait de signal, les secrets gardiens du passage jetaient le câble que le contrebandier saisissait, et à l'aide duquel il gravissait le précipice, haut de deux ou trois cents pieds, en portant un lourd fardeau sur les épaules. Les affidés de Georges avaient découvert cette voie et avaient songé à s'en approprier l'usage, ce qui était facile avec l'argent dont ils disposaient. Pour compléter la communication avec Paris, ils avaient établi une suite de gîtes, soit dans des fermes isolées, soit dans des châteaux habités par des nobles normands, royalistes fidèles et discrets, sortant peu de leur retraite. On pouvait arriver ainsi du rivage de la Manche à Paris, sans passer par une grande route, sans toucher à une auberge. Enfin, pour ne pas compromettre cette voie en la fréquentant trop souvent, on la réservait aux personnages les plus importants du parti. L'argent abondamment répandu chez quelques uns de ces royalistes dont on empruntait la demeure, la fidélité chez les autres, mais surtout l'éloignement des lieux fréquentés, rendaient les indiscrétions difficiles et le secret certain, au moins pour quelque temps.

C'est par là que Georges pénétra en France. Embarqué sur le navire du capitaine Wright, il descendit au pied de la falaise de Biville le 21 août 1803, au moment même où le premier consul faisait l'inspection des côtes. Il franchit le pas des contrebandiers, et, de gîte en gîte, parvint avec quelques uns de ses plus fidèles lieutenants jusqu'à Chaillot, dans l'un des faubourgs de Paris. On lui avait préparé dans ce faubourg un petit logement, d'où il pouvait venir la nuit à Paris, y voir ses associés et préparer le coup de main pour lequel il s'était rendu en France.

Courageux et sensé, Georges avait les passions sans les illusions de son parti, et jugeait mieux que les autres ce qui était praticable. Il tentait par courage ce que les émigrés ses complices tentaient par aveuglement. Arrivé à Paris, il vit bientôt que le premier consul n'était pas dépeuplé, ainsi qu'on l'avait écrit à Londres ; que les royalistes et les républicains n'étaient pas si disposés à se jeter dans les aventures, qu'on l'avait annoncé, et qu'ici comme toujours la réalité était fort loin des promesses. Mais il n'était pas homme à se décourager, ni surtout à décourager ses associés en leur faisant part de ses observations. En conséquence, il se mit à

la majeure partie des cavaliers de la tribu étaient alors au camp de l'émir. Nous n'avons aucune perte à déplorer. Les Hamyanes-Gharabas ont eu une dizaine d'hommes tués.

» Cette razzia, habilement dirigée, a jeté l'épouvante et la consternation dans les tribus insoumises. Elle a donné une terrible leçon aux Hamyanes, dont le goum avait servilement suivi l'émir dans l'espoir du pillage.

» M. le général Cavaignac est rentré le 3 juillet à Sebdo, où il a conduit sa prise. Les troupes de sa colonne, et notamment la cavalerie, avaient eu à supporter des privations et des fatigues excessives. Cependant les circonstances ont exigé que la colonne de Sebdo se remit de suite en mouvement, après avoir employé vingt-quatre heures de repos à se compléter et à réorganiser son convoi.

» Aujourd'hui, 5 juillet, M. le général Cavaignac est allé s'installer aux puits du Ghor.

» M. le lieutenant-général de Lamoricière est venu passer la journée du 4 à Sebdo, et il est reparti pour la frontière de l'ouest, après s'être concerté avec M. le général Cavaignac sur les projets d'une expédition prochaine qui serait, dit-on, confiée à MM. les généraux Korte et Cavaignac.

» La réunion des talents et des efforts de ces deux officiers généraux assure le succès des importantes manœuvres qu'ils vont entreprendre. »

— On mande de Lalla-Maghrnia, à la même date :

« Deux beaux escadrons du 2^e hussards, nouvellement montés en chevaux du pays, viennent d'arriver ici par ordre du lieutenant général, pour faire, avec un escadron du 2^e chasseurs, partie de la colonne mobile chargée de rayonner sur la frontière du Maroc.

» La déirah de l'émir est toujours sur la Mellouia, où elle se tient placée, dit-on, sous la protection des Beni-Snassen.

» Quelques rôdeurs turbulents se montrent sur notre territoire, dans le pays des Angades. Les mouvements de notre colonne mobile suffiront sans doute pour éloigner ces hardis coupeurs de routes.

» Ces jours derniers un parti de cavaliers, composé principalement de Beni-Snassen et de gens de la déirah, est venu raser une des tribus soumises située à deux ou trois lieues de Djemma-Ghazaout. L'impunité que ces hordes pillardes trouvent au-delà de nos limites rend l'exécution de ces coups de main facile et prompt.

» Qui dira le moyen de s'opposer à ces brigandages ? Il en existe un seul ; mais qui osera le montrer au doigt, tandis que l'Europe attentive regarde venir la solution et l'exécution du traité de Tanger ? Trop généreuse, trop confiante dans sa force et dans son droit, la France, esclave sincère des engagements qu'elle a pris, ne devra-t-elle pas se résigner bientôt et exclure de son alliance avec le Maroc proprement dit les Beni-Snassen, qui sont des sujets marocains insoumis et constamment rebelles ?

» En effet, sous le manteau de ces fiers montagnards, jusqu'ici indomptables et indomptés, comptez les déprédations qui s'exercent, comptez les vols audacieux ; voyez l'insolent usage qu'ils font les uns et les autres de leur rébellion énergique. Le traité de Tanger expulse Abd-el-Kader du Maroc, les Beni-Snassen le reçoivent, le nourrissent, le protègent ; impuissant à triompher de l'un, à réduire les autres, l'empereur de Maroc, débile, astucieux et couard, est débordé lui-même par des événements auxquels il ne peut apporter obstacle. »

Chronique.

M. le maire de Lyon vient de prendre l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. Les conducteurs de charrettes, tombereaux, camions, ou autres voitures servant au transport des matériaux, approvisionnements, marchandises et objets quelconques, devront toujours être à pied, se tenir auprès de leurs chevaux et les diriger en tenant la bride, les guides ou le cordeau.

» Les mêmes obligations sont imposées aux conducteurs de bêtes de somme.

» Art. 2. Il est défendu aux conducteurs de faire trotter ou galoper leurs chevaux, ânes, mulets, dans l'intérieur de la ville ; ils devront constamment les conduire au pas.

» Art. 3. Pourront continuer d'être menés au trot les camions, chariots servant au transport de la bière, charrettes, voitures et tous autres moyens de transporter, qui seront suspendus sur ressorts et conduits par un cocher assis sur un siège et muni de guides. »

— Le 20 de ce mois, à deux heures du soir, le cadavre d'un homme âgé de 60 à 65 ans a été retiré de l'eau, dans un filet de pêcheur, près d'un bateau stationné sur le quai de l'Hôpital. Cet homme, ne portant ni veste ni coiffure, et sur lequel n'existait aucune marque de reconnaissance, avait le dessus et le derrière de la tête entaillés de plus de vingt coups portés avec un instrument tranchant ; une couche de terre qui masquait sa figure indiquait qu'il avait été terrassé et maintenu violemment à plat-ventre sous le genou des assassins.

l'œuvre. Après tout, pour un coup de main il n'avait pas besoin du secours de l'opinion publique, et, le premier consul mort, on forcerait bien la France, faute de mieux, à revenir aux Bourbons. Du fond de son impénétrable obscurité, il envoya des émissaires en Vendée, pour voir si, à l'occasion de la conscription, elle ne voudrait pas se soulever de nouveau, et si les conscrits de ce pays ne diraient pas, comme autrefois, que, servir pour servir, il valait mieux porter les armes contre le gouvernement révolutionnaire que pour lui. Mais il trouva la plus grande inertie en Vendée. Son nom seul, entre tous les noms vendéens, avait conservé de la puissance, parce qu'on le regardait comme un royaliste incorruptible, qui avait mieux aimé l'exil que les faveurs du premier consul. On avait de la sympathie pour le représentant d'une cause qui répondait aux plus secrètes affections de la population ; mais courir encore les bruyères et les grandes routes n'était du goût de personne. Les prêtres d'ailleurs, vrais inspireurs du peuple vendéen, étaient attirés vers le premier consul. Quelques rassemblements insignifiants étaient tout ce qu'on pouvait espérer, et, chose désolante pour les conspirateurs, on trouvait déjà moins qu'autrefois de ces chouans déterminés qui étaient prêts à tout plutôt qu'à retourner à des occupations laborieuses et paisibles. Il fallait en trouver cependant, et qui fussent à la fois braves et discrets. Georges était depuis deux mois à Paris, qu'il en avait à peine réuni une trentaine. On ne leur disait pas le but de leur réunion, on ne les faisait pas connaître les uns aux autres ; ils savaient seulement qu'on les destinait à une entreprise prochaine pour les Bourbons, ce qui leur convenait, et, en attendant, on les payait bien, ce qui ne leur convenait pas moins. Georges en secret leur préparait des uniformes et des armes pour le jour du combat.

Du sein du mystère où il vivait, et avec beaucoup de précautions, bien que la partie du projet qui regardait les républicains ne fût pas de son ressort, il avait voulu savoir si les affaires marchaient mieux de ce côté que du côté des royalistes. Il fit sonder par un Breton fidèle le secrétaire de Moreau, appelé Fresnières, lequel était Breton aussi et lié avec tous les partis, même avec M. Fouché. C'était passer bien près du péril, car M. Fouché, en ce moment, regardait de tous ses yeux pour avoir l'occasion de rendre service au premier consul. Fresnières ne dit rien de bien encourageant relativement à Moreau ; ses réponses furent au moins insignifiantes. Georges n'en tint compte, et, résolu à tout tenter, pressa ses mandataires de Londres d'agir ; car, compromis au milieu de Paris depuis plusieurs mois, il y courait inutilement les plus grands dangers.

(La suite à un prochain numéro.)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue Poulallerie, 19.